

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Joé Deslauriers	Maire	73 570	17 546	19 326	
Lyne Lavoie	Conseiller	24 173	12 087		
Marianne Dessureault	Conseiller	24 173	12 087		
Marie-Josée Dupuis	Conseiller	24 173	12 087		
Norman St-Amour	Conseiller	24 173	12 087		
Louis Dubois	Conseiller	24 173	12 087		
Luc Drapeau	Maire suppléant	28 377	14 189		
Joé Deslauriers (Note 2)	Maire	11 323			

Note

Note 2: Correction rétroactive de l'allocation de dépense du maire pour les années 2019 à 2021 en lien avec la modification du règlement de traitement des élus à la MRC Matawinie.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).